



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Excusé : RABUS Angeline (pouvoir à PETIOT Dominique), BAILLY Séverine (pouvoir à BIZOUARD Aurélie), JONDOT Sylvain

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement :

Budget principal :

Section de fonctionnement : Dépenses : 484 153,77 € Recettes : 611 584,87 € + excédent antérieur reporté : 292 896,04 € = 904 480,91 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 420 327,14 €

Section d'investissement : Dépenses : 540 342,25 € Recettes : 558 150,10 € + excédent antérieur reporté : 62 698,68 € = 620 848,78 €

Soit un excédent d'investissement de : 80 506,53 €

Budget assainissement :

Section de fonctionnement : Dépenses : 36 643,29 € Recettes : 86 118,46 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 49 475,17 €

Section d'investissement : Dépenses : 31 583,89 € + déficit antérieur reporté : 68 113,06 € = 99 696,95€
Recettes : 57 054,59 €

Soit un déficit d'investissement de : 42 642,36 €

Le Maire quitte la salle au moment du vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et comptes de gestion du Budget Principal et du budget assainissement de l'année 2017.

2. Affectation de résultat

Pour le budget principal, affectation de résultat de l'année 2017 pour le budget primitif de l'année 2018. Sont pris en compte exceptionnellement en cette année de transition du transfert de la compétence « assainissement » à Bresse Louhannaise Intercom' les résultats du budget assainissement de 2017 pour 2018.

Ainsi, l'affectation sera attribuée comme suit :

- Report en section d'investissement d'un excédent de 37 864,17 €
- Report en section de fonctionnement d'un excédent de 469 802,31 €
- Aucun besoin de financement.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Présentation du budget primitif (orientations budgétaires)

Présentation des orientations budgétaires pour le budget primitif principal de cette année : après attribution des crédits en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, apparaît un budget en suréquilibre (excédentaire) présentant respectivement les sommes suivantes :

- Crédits Dépenses fonctionnement : 552 347,49 €
- Crédits recettes fonctionnement : 969 844,31 € (recettes prévisionnelles à 500 042,00 € + excédent antérieur reporté à 469 802,31 €)
- Crédits Dépenses investissement : 546 344,99 €
- Crédits recettes investissement : 284 469,19 € (recettes prévisionnelles à 246 605,02 € + excédent antérieur reporté à 37 864,17 €)
- Soit un total de dépenses de 1 098 692,48 € et de recettes de 1 254 313,50 €.

Présentation des affectations de crédits par chapitre par le Maire.

Le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires.

Le budget primitif sera prochainement équilibré puis soumis à validation du Trésorier payeur de Cuisery avant vote lors du prochain Conseil Municipal.

4. Révision allégée PLU : approbation

Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme arrêté a été soumis à enquête publique et a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Il s'agit d'étendre sur les parcelles voisines le zonage UB comme pour la parcelle unique initialement concernée par cette révision.

Le Conseil municipal décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté, et d'approuver la révision allégée n°1.

Le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

5. Cimetière

a. Avenant au règlement intérieur

La commission du cimetière statuera sur une limitation du nombre de scellements d'urnes et de caissons sur les concessions.

b. Rétrocession concession DRUETTE GUYON

Monsieur Guy DRUETTE Et Madame Marie Odile DRUETTE domiciliés à Saint-Vincent-Bragny ont proposé une rétrocession de la moitié de leur concession funéraire acquise en 1984. Cette dernière

n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, la commune pourra en disposer selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 68,60 euros à la famille DRUETTE (l'autre part revenant au CCAS ne pouvait pas être remboursée).

6. Puits route de Simard : facturation de l'auteur du dommage

Le samedi 20 janvier 2018, un conducteur a percuté avec son véhicule un puits communal situé au bord de la chaussée de la Route de Simard à Montret.

Le montant des travaux de réparation de ce puits s'élève à 2 980,80 € TTC.

L'auteur du dommage s'est engagé, dans son courrier en date du 23 février 2018, à rembourser à hauteur de 3 000,00 € la commune pour la réparation de ce puits endommagé suite à l'accident dont elle est responsable. Aurélie BIZOUARD propose de voir comment faire intervenir l'assurance. Contact sera repris avec l'auteur.

7. Demandes de subventions

Est acceptée la demande suivante : DDEN 71 : 50 €

Sont refusées : Bâtiment CFA Saône-et-Loire, CAUE, Association Bresse Nouvelle, Lycée horticole de Tournus.

8. Marché de producteurs locaux

La commune organisera le marché des producteurs locaux tous les deuxièmes mercredis du mois, à partir de 16h30. Une commission composée des élus suivants sera mise en place :

- Madame Sabine SCHEFFER
- Monsieur Stéphane BESSON
- Monsieur Dominique PETIOT
- Madame Aurélie BIZOUARD
- Madame Virginie HURÉ

Trois producteurs locaux, de commerce différent seront inclus dans cette commission de travail sur ce marché.

En ce qui concerne les marchés nocturnes, la commune ne prend pas en charge l'organisation des repas, une association devra se charger de cette manifestation (association montretoise ou non). La commune vérifiera que cette association est bien assurée.

9. Subvention Certificats d'Economies d'Energie CEE TEPCV

Monsieur Stéphane BESSON présente le dispositif CEE TEPCV d'EDF relatif aux aides sur les opérations de rénovation et d'amélioration énergétique sur les biens communaux. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette aide auprès d'EDF.

10. Mise à disposition de l'ancien salon de coiffure à Bresse Louhannaise Intercom'

Destiné à l'extension de la maison médicale appartenant à Bresse Louhannaise Intercom' (BLI), l'ancien salon de coiffure de Montret actuellement inoccupé sera mis à disposition de l'intercommunalité qui sera chargée de faire effectuer et de financer les travaux d'habilitation.

11. Convention avec ESAT pour l'utilisation de la plateforme déchets verts

L'ESAT propose au Conseil Municipal une convention pour l'utilisation de leur plateforme sur laquelle peuvent être déposés les déchets verts produits par les agents communaux des espaces verts. La collectivité doit s'engager à respecter un cahier des charges (limitations dans la décharge) pour une base tarifaire de 16,68 € HT la tonne déposée, montant révisable chaque année.

12. Marché groupe scolaire – litige entreprise AD1 – retour sur le décompte définitif

L'entreprise AD1 Construction a émis un retour négatif sur le décompte de liquidation que la commune leur a adressé afin de régulariser leur situation quant au chantier cité en objet. Les adjoints et le Maire se chargeront d'étudier cette réponse avec l'Agence Technique Départementale, l'architecte DWA et l'avocate Maître LITNER-BIBARD en charge de ce litige.

13. Résidence Senior

La SEMCODA a indiqué au Maire que les programmes pour la résidence senior ont été accordés par le groupement. Une proposition sera bientôt formulée en Mairie.

14. Questions diverses

a. Dissolution de l'USM de Montret – solde de l'association

L'USM de Montret a été dissoute. Le solde financier de l'association sera versé à la collectivité. Les fonds s'élèvent à 1 768,97 €, et seront réinvestis dans l'aménagement du club house au stade du Bordiau à Montret.

b. Compétence assainissement

i. Dissolution du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal accepte la suppression du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2017 et son intégration dans le budget principal de la commune, et accepte la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes.

ii. Transfert des résultats du budget annexe « assainissement » de la commune de Montret à la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Le Conseil Municipal approuve le transfert des résultats budgétaires 2017 du budget annexe assainissement à la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' et accepte d'intégrer dans le budget principal de la commune, les résultats suivants du budget annexe « Assainissement » :

001 Résultat d'Investissement reporté : D 42 642,36 €

002 Résultat de Fonctionnement reporté : R 49 475,17 €